

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

DOCUMENT AFFICHE DU 25/7 AU 09/08/25

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 09+2
Pour	: 08
Contre	: 00
Abstention	: 01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 16 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juillet à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert NEBON, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 03 juillet 2025.

Etaient présents : Claude NEBON, Nathalie BAILLE, Christel GAGLIARDO, Jean François TOURRES, Joel REYNIER (Suppléant), Robert BONNENFANT (Suppléant),

Était Absent : Gaël PASCAL,

Étaient excusés et représentés : Remi QUEYREL (Pouvoir donné à Jean François TOURRES), Jérôme AMOURIQ (Pouvoir donné à Nathalie BAILLE), Jean Pierre MARTIN (Pouvoir donné à Robert NEBON), René EYMERY (Pouvoir donné à Christel GAGLIARDO),

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Christel GAGLIARDO

Objet : Remboursement par anticipation d'un prêt bancaire.

Le Président informe le conseil que fin 2023, un prêt bancaire de 105 000 € a été souscrit auprès de l'organisme bancaire, Crédit Agricole. Ce prêt d'une durée de 60 mois avait été souscrit avec un taux d'intérêt élevé de 5,55 %.

Le syndicat propose de rembourser l'emprunt restant par anticipation et propose une date au 1^{er} septembre 2025.

Le Président sollicite la direction pour prendre contact avec les services du Crédit Agricole et d'être assurée du montant des pénalités de remboursement par anticipation, en sachant qu'il reste 4 échéances et 12 283 € d'intérêts à rembourser.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat accepte à l'unanimité des membres présents et représentés et :

- Valide la demande de remboursement par anticipation et,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Christel GAGLIARDO

Commission Syndicale du 16 juillet 2025

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Robert NEBON

